

République française  
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 février 2023

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-trois et le sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 17

**Présents** : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17

**Absents excusés** : Loïc CHRISTIN,

Secrétaire de séance : Nicolas PIDOUX

**2023\_08 - Objet : Convention de partenariat à intervenir avec le Département de l'Ain dans le cadre du fonctionnement de la bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention a été conclue en 2018 avec le Département de l'Ain dans le cadre du fonctionnement de la bibliothèque municipale.

L'objectif de ce partenariat est de développer la lecture publique sur le territoire en renforçant notamment les ressources matérielles et en accompagnant les bénévoles.

Le Département s'engage ainsi à fournir à la collectivité les services suivants :

- Prêt et renouvellement d'une desserte documentaire,
- Mise en place de formations à l'attention des bénévoles,
- Prêt de ressources numériques, d'outils d'animation et d'expositions,
- Médiation culturelle et numérique (ateliers, accompagnement de projets culturels...),
- Aide technique.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2022, il est proposé de la renouveler pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 6 abstentions, 2 votes contre et 9 votes pour :

- **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir avec le Conseil départemental de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à en suivre l'exécution.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,  
Michel BRULHART

